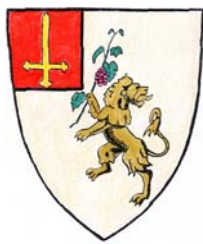


DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



Commune de VIGNY

PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE n° 5
Annexe A : Emplacements Réservés



BP 20006
11, rue des Saules
95450 VIGNY

T/ 01.30.39.24.88
F/ 01.34.66.16.59
hortesie@hortesie.biz

URBANISME ET PAYSAGE

PLU approuvé le :
12/02/2008

PLU modifié le :
25/11/2014

Les emplacements réservés aux créations ou extension de voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts, sont figurés au document graphique par des croisillons fins dont la signification est rappelée en légende.

Dispositions générales

Sous réserve des dispositions de l'article L423-1 du Code de l'Urbanisme, la construction est interdite sur les terrains bâtis ou non, compris par le Plan Local d'Urbanisme dans un emplacement réservé.

Le propriétaire d'un terrain peut, à compter du jour où le PLU a été approuvé, exiger de la collectivité ou du service public, au bénéfice duquel ce terrain a été réservé, qu'il soit procédé à son acquisition en application des dispositions du Code de l'Urbanisme.

Si un propriétaire accepte de céder gratuitement la partie de son terrain comprise dans un emplacement réservé, il peut être autorisé à reporter sur la partie restante de son terrain un droit de construire, correspondant à tout ou partie du Coefficient d'Occupation des Sols affectant la superficie du terrain cédé (article R123-10 du Code de l'Urbanisme).

Dispositions particulières

Chaque emplacement réservé est distingué au document graphique par un numéro de référence lequel est repris dans le tableau suivant dans lequel est indiqué par ailleurs la collectivité ou le service public au bénéfice duquel la réserve est inscrite.

Emplacements Réservés				
index	Destination		Surface (ha)	Bénéficiaire
A	Intégration au domaine public		0,017	Commune
B	Réhabilitation espace public (stationnement + espace vert)		0,107	Commune
C	Extension du cimetière		0,263	Commune
D	Extension de la station d'épuration		1,000	Commune
E	Aménagement de logements sociaux et mixtes		1,420	Commune

Commune : Mairie de Vigny rue Baudouin 95450 Vigny